

# Du mou dans le budget

Selon la Chambre de commerce, le «relâchement» constitue une menace

Entre le budget de l'Etat et les explications qui l'entourent, il y a comme un fossé. Carlo Thelen parle même d'une construction sur «sable mouvant».

Dispute idéologique? Divergences comptables? Différentiel d'optimisme? Il y a peut-être un peu de tout cela dans l'avis que vient de rendre, conformément à son rôle, la Chambre de commerce à propos du budget de l'Etat. Confrontés aux deux documents du «package budgétaire» que sont le projet de budget 2016 et le projet de loi de programmation financière pluriannuelle 2015-2019, les responsables de la Chambre estiment que «la transparence d'ensemble reste à parfaire» et que le «fondement macroéconomique et analytique est un peu construit sur du sable mouvant». Ce manque de transparence, comme des critiques par rapport au solde structurel, se retrouve aussi dans l'avis du CNFP (lire ci-dessous). Tout comme le fait que le budget se limite à l'Etat central, selon les normes de la comptabilité luxembourgeoise, ce qui exclut notamment la sécurité sociale, et offre un périmètre plus réduit que le cadre normal analysé par l'Europe.

La Chambre de commerce réclame en fait de solides balises vers le long terme, en notant que la reprise économique peut être fragile, qu'elle est en tout cas inégale selon les pays, et que les turbulences géopolitiques ne sont pas un gage de stabilité à moyen terme. La prudence est donc de mise car «la pérennité de notre modèle économique et social ne peut s'accommoder d'une glissade perpétuelle des dépenses.» «Alors que le programme gouvernemental de fin 2013 mentionnait encore un effort d'assainissement de



Un package budgétaire «dont la transparence reste à parfaire»

1,5 milliard d'euros fin 2018, les comptes s'arrêtent actuellement à 842 millions fin 2019», note le directeur général de la Chambre, Carlo Thelen, qui parle même d'une «fonte des efforts» en évoquant par exemple la suppression annoncée pour 2017, mais non intégrée dans les chiffres, de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire.

Les techniciens de la Chambre mettent en garde contre des prévisions de croissance un peu optimistes, supérieures en tout cas à celles de la Commission européenne (3,7% contre 3,1% en 2015 et 3,4% contre 3,2% en 2016). Tout comme ils craignent que les prévisions de recettes soient surévaluées... même quand

elles apparaissent prudentes. C'est le cas de l'IRC (impôt sur les collectivités) dont l'agrégat avec l'impôt sur la fortune est escompté en progression de 4,8% en moyenne d'ici à 2019.

## Soulager les sociétés

«Or, c'est un impôt très volatil, note Carlo Thelen, qui exhorte le gouvernement à réagir par rapport à la concurrence de l'Irlande et du Royaume-Uni. «Dans le cadre des BEPS (NDLR: imposition des bénéfices en phase avec le lieu d'activité réel), des glissements vont se produire. Or, nos taux nominaux d'imposition des entreprises se situent dans le mauvais tiers européen. On est à 29, presque 30% d'imposition, ce qui est deux fois plus

que l'Irlande. Si le Luxembourg veut rester attractif, il doit absolument réduire ses taux. Ce qui, paradoxalement, ne signifie pas une baisse du montant global des recettes puisque, d'une part, les mesures des BEPS augmenteront l'assiette imposable et que, d'autre part, une diminution des taux aura forcément des vertus d'attractivité. Le tout, c'est de trouver le bon équilibre. Nous sommes en tout cas persuadés que la baisse du taux peut s'autofinancer.»

Pour Carlo Thelen comme pour Marc Wagener, directeur des Affaires économiques, l'effort d'assainissement budgétaire doit s'accroître. Notamment en prévoyant un solde structurel positif de 1,5% du PIB et non 0,5% comme le prévoit le ministre des Finances... ce qui

équivaldrait à au moins 600 millions d'euros d'effort supplémentaire à l'horizon 2019. Et la Chambre propose des pistes d'économies: augmentation de l'impôt foncier, limitation du recrutement dans l'administration centrale, limitation de «dépenses fiscales» (comme l'abattement extra-professionnel, la déductibilité des intérêts hypothécaires pour habitation personnelle, celle de l'épargne-logement et des intérêts débiteurs), suppression graduelle de l'allocation de fin d'année des pensionnés et du forfait d'éducation, neutralisation des pensions aux salaires réels, lissage des dépenses militaires et des subventions aux CFL...

THIERRY NELISSEN